



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 Décembre 2024

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Christian TURCHESCHI, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Christelle MINETTO-MALABRY, et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Magali REYNIER (a donné procuration à Marie-Martine XICLUNA), Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Aurore OVION et Amélie VOISIN.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Décision modificative n°1

II – Mise en place de la participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux (prévoyance)

III – Adoption d'une convention de mise à disposition d'un service communautaire de transport

IV – Adoption d'une convention avec le CDG83 pour des missions de médecine préventive à destination des collectivités et établissements publics (2025 – 2028)

V – Approbation d'un transfert et reprise de compétences par le TE83 – SYMIELEC pour la commune de Gonfaron

VI – Adoption des décisions municipales

VII – Questions diverses

I – Décision modificative n°1

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 de la commune. Cette Décision Modificative a pour objectif d'équilibrer les comptes en intégrant les dépenses et recettes nouvelles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	3 135.06 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	3 135.06 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	21 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €
D-023 : Virement à la section investissement	0.00 €	53 557.15 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	53 557.15 €	0.00 €	0.00 €
D-65561 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 000.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 000.00 €
R-7478 : Participations autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 557.15 €
R-74833 : Etat-Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 135.06 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 692.21 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	96 557.15 €	3 135.06 €	99 692.21 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 135.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 135.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 557.15 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.000 €	53 557.15 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	18 999.15 €	54 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 000.00 €
R-204111 : Subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 742.00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 742.00 €

Approbation à l'unanimité.

II – Mise en place de la participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux (prévoyance)

Le décret n°2022-581 impose aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour les contrats labélisés, à hauteur d'un minimum de 7€ mensuel par agent à compter du 1^{er} Janvier 2025.

La commune de Belgentier a obtenu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 Novembre 2024 pour une participation à hauteur de ce montant.

Approbation à l'unanimité.

III – Adoption d'une convention de mise à disposition d'un service communautaire de transport

Par délibération en date du 27 mai 2016, la CCVG a instauré un service de car permettant aux communes de bénéficier à titre onéreux pour certains transports dont elles ont la compétence (extrascolaire, périscolaire, CCAS...).

Pour les déplacements intracommunautaires, le tarif A/R est de 24 €.

Pour les déplacements hors secteur communautaire, le tarif est de 5,61€/km.

Tous les frais annexes sont en sus (péages, parkings, droit d'entrée, ...).

Approbation à l'unanimité.

IV – Adoption d'une convention avec le CDG83 pour des missions de médecine préventive à destination des collectivités et établissements publics (2025 – 2028)

La convention liant notre commune au service de médecine du travail du CDG83 prendra fin le 31 décembre 2024. Il est nécessaire de renouveler dès à présent ce partenariat pour la période 2025-2028.

Approbation à l'unanimité.

V – Approbation d'un transfert et reprise de compétences par le TE83 – SYMIELEC pour la commune de Gonfaron

La commune de Gonfaron souhaite transférer sa compétence « Développement des énergies renouvelables » à Territoire d'Énergie 83 (ex-Symielec). La commune doit approuver cette demande.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

M. ANOT indique que les travaux de la rue des Bastides seront terminés pour Noël. Mme FAUVRE demande si le présentoir sera remis en place. M. ANOT confirme que oui. Mme FAUVRE demande au Maire s'il y a la possibilité de nommer cet espace « Square Brabant ». Le Maire répond que c'est une éventualité qui sera étudiée. Il précise également souhaiter entreprendre

en 2025 la réhabilitation des façades de l'immeuble communal qui abrite la salle des mariages et la crèche. M. VITRANT propose de donner une dénomination à ce bâtiment.

M. le Maire indique qu'il a assisté à l'inauguration de la canalisation de secours réalisée par la CCVG. Il indique également avoir été informé par le concessionnaire que le projet de la branche 4 (liaison Belgentier-Cuers) n'est pas abandonné.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Belgentier. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE BELGENTIER" at the top and "MAR" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. Below the stamp, there is a handwritten signature in blue ink.